

Compte rendu du CSA du 19 juin 2023

Siégeaient pour la CGT: Julien Caumon / Clémence Mollar / Gaëtan Bourdoncle / Elie Boyer

Ordre du jour :

- Election des représentants du personnel au conseil médical
- Implantation d'un poste d'inspecteur divisionnaire de classe normale au SDIF
- Sécurité des agents de terrain et gestion des incidents
- Questions diverses

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire syndicale ci-dessous:

Monsieur le Président,

Ce CSA a lieu dans un contexte politique et social pesant.

Le gouvernement méprise la volonté des citoyens. Et pire, la majorité politique à la tête de notre pays clame haut et fort qu'elle ne respectera pas leurs vœux de société, puisque le petit peuple travailleur ne serait pas capable de savoir ce qui est bon pour lui... Qu'il travaille, qu'il produise, toujours plus, toujours plus longtemps, que l'inflation pousse toujours plus de monde dans la précarité, et que ces nouveaux précaires travaillent encore plus, plus longtemps...

Puisque les cadeaux fiscaux aux riches ne suffisent pas, donnons leur la main d'œuvre que l'on a bien mâtée : il en faut, du petit personnel, pour servir et engraisser les nantis du capital !

Notre gouvernement persiste à exercer sa vision totalitaire du pouvoir, toujours plus coupée des citoyens.

Et cela n'est pas sans conséquences pour nous, fonctionnaires d'État, injustement assimilés à des sbires du gouvernement dans l'esprit d'une population exsangue. Nous qui constatons quotidiennement l'hostilité, essuyons les reproches, encaissons la colère, subissons même de plus en plus régulièrement la violence verbale et physique... Sans qu'aucune mesure efficace de prévention, protection, ou défense ne soit mise en œuvre!

Site internet: http://www.financespubliques.cgt.fr/46/ Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr C'est dans ce contexte difficile que s'est déroulée, dans la douleur, la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu... Et de l'occupation des biens immobiliers.

Une grande idée que d'avoir instauré une double obligation déclarative!

- « Oh, et si on envoyait simultanément 125 000 courriers -dont 1/3 non pertinents- aux propriétaires de piscines non déclarées ?! »

Que les génies qui ont eu ces éclairs s'avancent, qu'on les félicite.

Oui, dans la douleur, Monsieur le Président, vos agents ont accueilli une foule toujours plus nombreuse concentrée sur des plages d'accueil toujours plus étriquées, des usagers ayant attendu des heures pour poser leur question.

Dans la douleur, ils ont assuré tant de rendez-vous qu'ils ont vu les plannings d'accueils COMPLETS sur des semaines, dépassant les dates limites de déclaration sans qu'aucun délai supplémentaire ne soit prévu pour pallier à la défaillance de notre ministère!

- « Ils n'avaient qu'à se débrouiller seuls. »
- « Menaçons-les, puis majorons-les! »

Avec un sens du service public sans faille, qu'ils soient en SIP ou en SDIF, ils ont décroché chaque jour des dizaines d'appels au point de saturer les lignes téléphoniques des semaines durant. Sans oublier les services réquisitionnés pour saisir les déclarations de revenus, renforcer les Centres de Contact, ni les SGC qui ont vu leur standard exploser sous les demandes d'usagers démunis ou énervés de ne pouvoir contacter les services fiscaux... Tout cela pour assurer des missions qu'on ne leur donne plus les moyens humains d'assurer depuis bien trop longtemps.

Ah, il est beau, le NRP, avec ses CFP fermés et ses permanences fiscales aux quatre coins du département, et ses agents, privés de pause déjeuner, exerçant leur mission dans des ersatz de « trésoreries mixtes de brousse » jusqu'à pas d'heure. Nos politiciens peuvent souffler : le sens du service public et la conscience professionnelle des agents leur sauvent la face, mais le système a déjà atteint ses limites.

Et, comme s'il était nécessaire d'ajouter une pierre à l'édifice pourtant grandiose de la souffrance au travail, on a, comme chaque année, essuyé les plâtres de notre lamentable archaïsme numérique : applications métier inutilisables, espaces particuliers hors service, logiciels défaillants, téléphones... aphones !

Constat navrant. Mais la course pour vos indicateurs de satisfaction et vos statistiques de productivité fait nécessairement des perdants. Vos personnels. Vos agents. Nos usagers. Un terreau fertile à faire germer la colère, dont les agents sur le terrain font malheureusement bien trop les frais.

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Election des représentants du personnel au conseil médical

Le II de l'article 59 du décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État a modifié les règles de nomination des représentants du personnel siégeant aux conseils médicaux.

Le conseil médical en formation plénière est une instance consultative paritaire appelée à donner notamment un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sur le taux d'invalidité qui en résulte ou sur l'attribution d'une allocation temporaire d'invalidité. Il est également consulté sur l'application des dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite (mise à la retraite pour invalidité).

Le rôle des représentants des personnels est de concourir, avec les autres membres du conseil, à rendre un avis étayé tout en veillant à la défense des intérêts des collègues.

Lors de chaque comité, 2 représentants du personnel élus par les titulaires au CSA local siègent au comité médical.

L'ensemble des organisations syndicales ont exprimé leur désaccord concernant cette nouvelle instance, sur la représentativité des agents élus et une nouvelle volonté d'exclure les représentants élus en CSA/Formation spécialisée.

Elles ont également dénoncé un appel à candidature avec un délai trop restreint, en plein milieu de la campagne déclarative et d'une succession de weekends prolongés.

Un vote a cependant eu lieu avec l'élection de trois collègues.

Implantation d'un poste d'inspecteur divisionnaire de classe normale au SDIF

Le directeur nous a indiqué la création d'un poste d'inspecteur divisionnaire pour le SDIF. Les raisons pour lesquelles celui-ci a été crée ont ensuite été détaillées :

Suite à l'implantation de 2 emplois d'inspecteurs divisionnaires CN non comptables en direction, une réflexion a été engagée sur le niveau d'encadrement du SDIF mis en place au 1er janvier 2022.

Actuellement, le service compte 14 emplois plus l'emploi de chef de service de niveau A.

Au regard de la taille et des enjeux du service et du niveau d'encadrement des services équivalents dans le département, il a été décidé de positionner un poste d'IDIV CN, par réévaluation de l'emploi de chef de service. Cet emploi est donc prélevé sur les emplois d'IDIV CN de direction. Dans cette opération, l'emploi de cadre A du SDIF est repositionné en direction.

En pratique M MOVSESSIAN ayant eu le concours d'IDIV, il occupera ce nouveau poste d'IDIV et restera chef du service.

Si la création d'un poste d'IDIV pour un service de cette taille n'a rien de choquant, la suppression du poste A, elle, l'est beaucoup plus.

La CGT a fait remarquer que l'existence d'un poste d'adjoint (en maintenant le poste de A sans l'envoyer en direction où il pourra être gelé sur les mouvements voire supprimé) pour un service de plus de 10 personnes était plus que souhaitable.

Surtout que la direction a fait valoir la création du poste d'IDIV en comparant avec des services équivalents. Il faut à ce moment-là faire la comparaison jusqu'au bout et remarquer que la plupart des services équivalents ont un IDIV encadrant plus un adjoint A.

Monsieur le directeur a indiqué la créations de 3 postes de contrôleurs pour la prise en charge de la taxe d'urbanisme. Le problème est qu'en y regardant de plus près le compte n'y est pas. En effet, si on a bien une arrivée de la DDT prévue en septembre, le deuxième poste également prévu en septembre est pourvu par un agent qui était déjà au sdif mais en détachement de la Direction. Quid du 3 ème qui doit arriver et quand, nous n'avons pas plus d'informations.

Sécurité des agents de terrain et gestion des incidents

Suite à la recrudescence des signalements d'agressions verbales et menaces de mort (transformées pudiquement en "incidents" par la direction), les représentants du personnel ont demandé des précisions sur les mesures de protections des agents sur le terrain (vérificateurs, huissiers, géomètres, agents d'accueil).

Suite à l'assassinat de notre collègue Ludovic Montuelle dans le Pas de calais, fin novembre 2022, Gabriel Attal avait promis de prendre le problème de la sécurité au sérieux. Il est dramatique de constater que 7 mois après ce drame, hormis un 1° mail du 31 mars 2023 et d'un groupe de travail du 18 avril 2023, rien n'est encore réellement ressorti de concret à part quelques pistes envisagées comme :

- la mise à disposition de véhicules de services (dans la limite du stock disponible, bien entendu!)
- la possibilité de déroger à l'obligation du contrôle sur place en entreprise
- une meilleure communication avec les mairies lors des déplacements des géomètres (ce qui était déjà le cas)
- accentuer les formations de gestion des agressions voire du self défense pour une meilleur confiance en soi
- doter les géomètres de répulsif anti-chiens

Le gouvernement a semble t-il était plus "efficace" quand il s'agissait de repousser l'âge de départ à la retraite!

Plus généralement, nous rappelons aux collègues victimes d'agressions de toute sorte de ne pas hésiter à remplir la fiche de signalement pour la Direction soit obligé d'enclencher une procédure, que ce soit une simple courrier de rappel à l'ordre ou dans le cadre de l'article 40 du livre des procédure pénales.

Et surtout de le signaler à leurs représentants afin qu'il y ait toute transparence.

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Questions diverses

- travaux/arrivée de la DDT sur Figeac :

Le directeur a précédemment évoqué le projet de l'installation de 4 agents de DDT sur le site de Figeac. Nous avons demandé où en était l'évolution de ce projet sachant que la date de mise en oeuvre évoquée initialement était début septembre!

La réponse de la direction a été plus que laconique.

Un maître d'oeuvre a visité les locaux début juin. Pour l'instant seul des devis ont été réalisés par des artisans pour l'aménagement de ces nouveaux bureaux.

Le directeur a ensuite transmis ses propositions d'aménagement à la préfecture qui pilote ce projet en concertation avec la DDT .

Nous n'avons pas eu de chiffrages précis, la Direction indiquant seulement que les coûts seraient importants ! S'ajoute au coût potentiel la contrainte liée à la présence d'amiante dans certaines cloisons, qui augmenterait le coût et compliquerait la mise en oeuvre de ces travaux d'aménagement.

Nous avons réaffirmé notre crainte sur ce projet, qui aboutirait à ce qu'il y ait plus d'agents dans certains bureaux et la dégradation des conditions de travail de nos collègues. Nous resterons vigilants quant à la sécurité et à la santé des agents face aux risques liés à l'amiante.

Bilan : aucunes nouvelles, pas de calendrier fixé. Il en ressort le flou le plus total.

Nous avons fait remarquer que l'arrivée de deux agents C à l'antenne du SIE-Figeac allait considérablement réduire l'espace disponible.

Le directeur a indiqué qu'il reviendrait vers nous pour plus de précisions.

- explications mouvement de mutations :

Ce mouvement de mutations n'est pas satisfaisant. La pénurie d'agents C se fait lourdement ressentir dans les services, de nombreux postes C et autres, resteront vacants. Le renouvellement de plusieurs contractuels bloque des postes pourtant demandés par des collègues titulaires. Une gestion sur laquelle on peut raisonnablement s'interroger, d'autant plus qu'aucun document ne nous est fourni depuis la regrettable disparition des CAP.

- martinets noirs :

Nous avons confirmé à la Direction que les façades du CFP de Figeac constituent un site de nidifaction de Martinets Noirs, et que des obligations légales et contraintes leur incombait du fait de leur statut d'espèce protégée.

Site internet: http://www.financespubliques.cgt.fr/46/ Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr